

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet: Acquisition du 71 rue Houdan

Séance du 30 septembre 2014 Convocation du 24 septembre 2014 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy, Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Etait excusée:

Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 septembre 2014

OBJET: Acquisition du 71 rue Houdan

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu sa délibération du 13 mai 2009 approuvant la prise en considération du projet d'aménagement de du secteur de la place du Général de Gaulle et de ses abords,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Sceaux approuvé le 6 octobre 2010 et notamment l'institution d'une servitude de périmètre de projet, pour le secteur de la place du général de Gaulle et de ses abords.

Considérant que la SCI VIGNIER SCEAUX, propriétaire du bien sis 71 rue Houdan, sur un terrain cadastré K n°81 d'une superficie de 181 m², a décidé de vendre son bien,

Considérant que cet immeuble est situé dans le périmètre du secteur de projet de la place du général de Gaulle et de ses abords dans lequel la Ville poursuit des enjeux de requalification urbaine,

Considérant que l'acquisition du bien sis 71 rue Houdan permet de poursuivre la maîtrise foncière déjà engagée sur cet îlot suite à l'acquisition de lots de copropriété dans l'immeuble du 73 rue Houdan et d'un local situé 3 rue du Four et qu'elle présente donc un enjeu particulier pour la requalification de ce secteur.

Vu l'avis de France Domaines du 10 juillet 2014,

Considérant dès lors que, au terme de la négociation engagée avec la SCI VINIER SCEAUX en cohérence avec l'avis de France Domaines, le prix de 1 400 000 € hors taxe, hors droit et hors charge (HT/HD/HC) peut être retenu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition à l'amiable du bien de la SCI VINIER SCEAUX, sis 71 rue Houdan, constitué d'un immeuble d'habitation et de locaux commerciaux, situé sur un terrain cadastré section K n° 81 d'une superficie cadastrale de 181 m², au prix de 1 400 000 € HT/HD/HC.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à l'acquisition de la propriété 71 rue Houdan.

Et ont signé les membres présents Pour extrait conforme le maire

Mhyly aun